

**Liminaire CAP locale
d'affectation
pour le mouvement B
du 1^{er} septembre 2016**

Évreux, le 12 juillet 2016

Monsieur le président,

Cette CAP locale se tient dans un contexte particulièrement préoccupant au regard de la situation de l'emploi à la DGFIP. Depuis 10 ans notre administration a payé un lourd tribut, puisque près de 35 000 emplois ont été supprimés. L'administration ne prend même plus la peine de les justifier autrement que par la réduction dogmatique du déficit public. Quant au déficit social induit par ces suppressions en terme de dégradation du service public, de la réalisation des missions et des conditions de travail des agents, il s'aggrave d'année en année.

Il n'est pas admissible que les agents fassent les frais de la politique calamiteuse de la direction générale en matière de recrutement.

Le mouvement définitif des contrôleurs est connu depuis le vendredi 1^{er} juillet.

Pour la catégorie B, la situation des effectifs s'est fortement dégradée, le déficit est de 900 pour les B administratifs et plus de 200 pour les B informatiques.

Toutes les directions supportent ce sous-effectif sauf les directions qui mettent en place un centre de contact qui sont étonnamment en surnombre pour l'année de mise en place !

Dans notre direction, le déficit s'élève à 12.

Solidaires Finances Publiques réaffirme sa détermination à voir appliquer, pour l'ensemble des agents, l'affectation la plus fine possible dès le mouvement national.

Solidaires Finances Publiques dénonce la mise en place de réformes de structures locales à marche forcée qui ne permet pas aux agents d'anticiper leur devenir.

Nous rappelons que nous revendiquons une affectation nationale à la commune et non à la RAN.

La Direction Générale a supprimé le mouvement complémentaire de mars 2017 pour les contrôleurs. Elle mettra en place un mouvement spécifique sur postes uniquement pour la catégorie B à cette même date. La Direction Générale a changé les règles du jeu en supprimant la phase de dialogue social institutionnel local et national pour la sélection de ces postes. Nous demandons donc la communication de vos propositions de postes à la DG pour ce mouvement spécifique et la nature de vos motivations.

En terme d'affectation, la catégorie B a vu cette année le périmètre de ces missions-structures fortement modifié de manière unilatérale par la Direction Générale. Du coup, dans la même RAN un changement d'affectation du SPF au SIP par exemple dépend désormais de la CAP locale et non plus de la CAP nationale. Nous veillerons à ce que l'ensemble des règles soient bien appliquées dans le cadre de ce mouvement local.

Solidaires Finances Publiques demande que tous les agents obtenant une mission-structure soient, en local, affectés sur un poste relevant de cette même mission-structure et ce, dans le respect de la règle de l'ancienneté administrative. Tous les agents concernés par un changement de sphère professionnelle, doivent impérativement faire l'objet d'un dispositif de formation d'adaptation à l'emploi.

Nous rappelons que Solidaires Finances Publiques est opposé aux détachements. Nous vous demandons d'avoir communication des décisions d'affectation par le directeur des agents ALD.

Pour conclure, Solidaires Finances Publiques votera contre le mouvement local tout d'abord en raison de la situation des effectifs très déficitaire en catégorie B, puis parce que les règles d'affectation ne correspondent pas au revendicatif de notre syndicat en terme d'affectation la plus fine possible.